



LA DÉCADE

LA LETTRE DU CERCLE JEAN-BAPTISTE SAY

« Les lumières et la morale sont aussi nécessaires au maintien de la République que le fut le courage pour la conquérir. »

septembre 2018

POURQUOI « LA DÉCADE » ?

« La Décade philosophique, littéraire et politique » cofondée par Jean-Baptiste Say en avril 1794 était publiée chaque décadi, dernier jour des trois décades qui rythmaient les mois du calendrier républicain. Selon l'affiche publicitaire qui soutint son lancement, son ambition était « d'instruire et amuser » !

« La Décade », publiée sur internet 10 fois par an, autour du 10 du mois, sera l'outil de communication du Cercle Jean-Baptiste Say (www.cerclejeanbaptistesay.com), parlera d'économie, tâchera d'instruire et tentera d'amuser... Tentez votre chance ! L'abonnement est gratuit et la diffusion repose sur la promotion des lecteurs. Hommage donc à la sagesse d'un révolutionnaire qui a si bien compris l'importance de la prospérité dans le développement et le maintien de la démocratie. Et si bien expliqué les conditions nécessaires à cette prospérité : la liberté, la propriété, l'échange, le travail. Sans entrepreneurs, point de prospérité et sans prospérité, point de solidarité !

Avec Jean-Baptiste Say comme guide et pédagogue, rappeler les principes fondamentaux de l'économie et expliquer simplement les mécanismes de création de richesse pour qu'ils puissent se remettre en marche dans notre pays, voilà l'ambition de la Décade.

Il nous l'avait bien dit

septembre 2018

« Le meilleur de tous les impôts est le plus petit »



Alors que se prépare le projet de loi de finances pour 2019 et que va se mettre en place le prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus, il est bon de lire ces règles de Say à ce sujet qui mériteraient d'être gravées en lettre d'or à Bercy et dans l'esprit des gouvernements.

« L'impôt est cette portion des produits de la société que le gouvernement reçoit pour subvenir aux consommations publiques. (...) La plupart des gouvernements se font peu de scrupule de lever tout autant de contributions que les contribuables peuvent payer ; ils croient ne faire aucun tort à leur nation parce qu'ils répandent d'un côté

l'argent qu'ils prennent de l'autre. L'opération de percevoir l'impôt fait passer une valeur de la poche du particulier dans le trésor public ; mais l'opération d'acheter avec l'argent de l'impôt, les denrées que le gouvernement doit consommer, ne fait pas passer une valeur du trésor public dans la poche du fournisseur de bonne foi, puisque celui-ci donne valeur pour valeur.

« Plus on tire des peuples, disait Vauban, plus on ôte d'argent du commerce ; l'argent du royaume le mieux employé est celui qui demeure entre les mains des particuliers où il n'est jamais inutile ni oisif » (...)

Le meilleur des plans de finances est de dépenser peu, et le meilleur de tous les impôts est le plus petit.

Quand une fois les besoins d'un État sont réduits autant que le comporte sa sûreté, son bien-être et sa gloire, quatre autres circonstances contribuent à rendre l'impôt moins grevant pour la nation. Il est moins nuisible à la prospérité publique :

- 1) Quand il porte plutôt sur les revenus de la Nation, sur ses produits annuels, que sur les capitaux ou produits accumulés. Un impôt qui enlève une portion d'un capital, ravit à la nation non seulement la valeur qu'il enlève, mais le revenu que ce capital aurait produit dans chacune des années suivantes.*
- 2) Quand l'impôt atteint tous les revenus qu'il est possible d'atteindre et tous les contribuables qui y sont soumis par la loi. C'est un fardeau ; l'un des moyens pour qu'il pèse le moins possible, c'est qu'il porte sur tous. Une faveur particulière est presque toujours une injustice générale.*
- 3) Quand la loi ne laisse aucune incertitude sur le montant de la contribution de chaque particulier, ni sur la manière dont elle doit être acquittée. L'incertitude permet que les uns se soustraient à l'impôt et que les autres soient surtaxés. Elle a tous les inconvénients de l'inégalité de répartition, et de plus tous ceux de l'arbitraire dans la perception.*
- 4) Quand l'impôt n'établit que le moins possible de charges qui ne sont pas un profit pour le public. C'est un mal inhérent à la nature de l'impôt que des frais de perception qui pèsent sur le contribuable sans être d'aucun profit pour le public. »*

Traité d'Économie politique Tome II. 1^{re} édition.

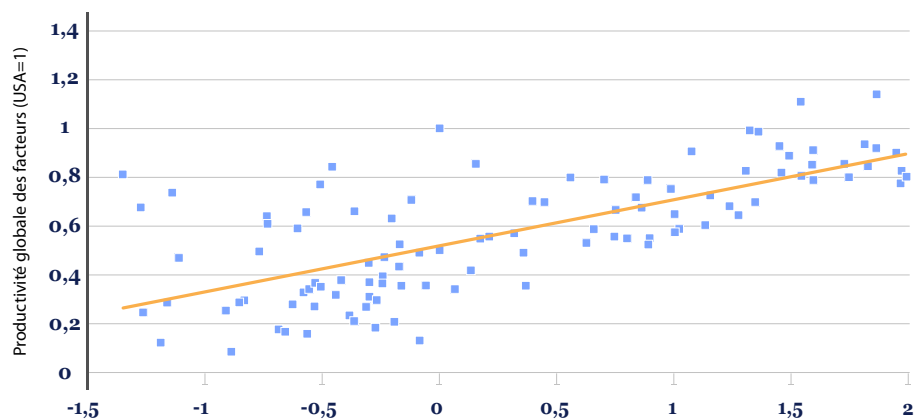
Analyse économique

septembre 2018

Les institutions, fondement de la prospérité

Dans un ouvrage paru l'année dernière dans la collection Folio chez Gallimard, *La Nouvelle Économie Politique*, Olivier BOMSEL propose une remarquable introduction à la question des institutions en économie, en s'appuyant sur les travaux qui ont valu à Douglass NORTH le prix Nobel d'économie en 1993. Selon l'école institutionnelle, pour reprendre les mots de l'auteur, « l'économie est partout, soit. Mais sa performance dépend des institutions. » Pourquoi certains pays réussissent-ils mieux que d'autres ? Selon cette école, la qualité des institutions est souvent clé (voir graphique ci-dessous). L'histoire a souvent montré que l'étape la plus difficile du développement économique était justement l'acquisition d'institutions de bonne qualité, de nature à permettre une croissance de meilleure qualité.

Productivité globale des facteurs et gouvernance économique



Sources : Penn Tables, Banque Mondiale

À rebours d'un certain naturalisme de l'économie classique qui voudrait que le marché soit une institution naturelle, cette école institutionnelle insiste sur son statut de construit social, non pour le dévaloriser, mais pour en faire une clé du développement. Comme le dit BOMSEL, « La création de marché n'est pas naturelle. Ce qui l'est en revanche, c'est la tendance des gouvernants à échanger des accès contre des revenus ou des allégeances, autrement dit à faire de l'économie l'instrument d'une politique. »

Globalement, les auteurs distinguent les ordres d'accès limité des ordres d'accès ouvert. Dans les premiers, ou États naturels, « les accès individuels aux ressources sont octroyés par l'élite gouvernante », c'est-à-dire que tout dépend de l'État pour résumer. Dans les ordres d'accès ouvert, « les formes d'organisation et l'accès à la propriété sont libres », c'est-à-dire que les individus vont s'inscrire dans des relations impersonnelles et sont égaux en droits. Pour les auteurs, la vie d'une société va donc se comprendre comme le fruit de l'interaction de deux logiques : celle de la conservation du pouvoir par l'élite ou des rentes et celle du développement des marchés, créateurs de richesse, mais qui vont saper les fondements du pouvoir et des rentes. Munis de cette grille d'analyse, les auteurs montrent que les hommes ont essentiellement vécu dans l'État naturel. Ce n'est qu'autour de la fin du XVIII^e siècle qu'un ensemble d'évolutions ont permis d'émergence progressive des sociétés ouvertes, ce que l'on pourrait résumer par le terme d'État de droit. Les auteurs estiment qu'environ 15% de la population mondiale vivent aujourd'hui dans des sociétés ouvertes, essentiellement les pays occidentaux.

L'exemple de la Grèce depuis son entrée dans l'Union Européenne illustre bien la complexité des transitions d'un régime à l'autre. Économie fonctionnant essentiellement sur l'intuitu personae et sur l'attribution de rentes, la Grèce s'est retrouvée récipiendaire de fonds importants des institutions européennes et de créanciers qui pensaient que le pays fonctionnait comme le reste de l'Union Européenne. Comme le résume Olivier BOMSEL, « La Grèce des années 2010 ne se trouve pas surendettée par hasard : elle peine à collecter l'impôt, à fixer le cadastre, à se défaire de pratiques clientélistes qui, depuis cent cinquante ans, ruinent ses finances publiques, parasitent l'État de droit, désespèrent l'opinion. Son défaut est institutionnel. »

Un des éléments fondateurs de cette analyse est la notion de coût de transaction telle que développée par Ronald COASE. En effet un marché va se créer lorsque les bénéfices attendus vont être supérieurs aux coûts de transaction. Et ces coûts vont dépendre de bien des choses et notamment des institutions. Celles-ci doivent s'entendre au sens large comme « l'ensemble des conventions, des règles formelles et informelles qui régissent une société. » Il suffit de penser à la sécurité juridique que représente l'enregistrement au conservatoire des hypothèques dans une transaction immobilière. On sait ainsi que le bien vendu appartenait bien au vendeur et que sa propriété est bien transférée au moment de l'achat, ce qui facilite la transaction. La propriété privée est d'ailleurs l'institution la plus fondamentale, puisqu'elle va permettre l'échange marchand. De bonnes institutions facilitent la constitution de marchés et donc le développement économique.

Mais l'État de droit n'empêche pas la permanence d'anciennes habitudes culturelles et l'auteur insiste beaucoup sur l'exemple que constitue le mécanisme des offices en France, tel qu'il était pratiqué sous l'ancien régime (vente de charges judiciaires ou administratives) ou qu'il est pratiqué sous une forme un peu différente aujourd'hui (emplois publics, licences...). Parmi les règles édictées par l'État, « certaines assurent des rentes ou des protections à des groupes d'intérêts dont les ruses, les moyens et les recours s'apparentent à ceux des officiers. » Nos lecteurs n'auront aucun mal à trouver des exemples de ces non-marchés. Prenant l'exemple des taxis, BOMSEL montre « comment la régulation d'un marché par octroi de privilèges ou de licences aboutit à la création de rentes ayant valeur patrimoniale et structurant des groupes d'intérêts » qui vont rendre toute réforme extrêmement difficile. L'État devient l'otage de ces nombreux groupes de pression.

À rebours de la culture politique anglaise où le rôle de contrôle par le parlement s'est très vite imposé, les Français, même devenus républicains ont continué d'attribuer une certaine puissance magique au pouvoir de l'État et de ses édits. Pour résumer, dans l'esprit français, changer la loi, c'est changer la réalité. Cette manière de voir les choses fait que les dirigeants politiques français ont rarement été sensibles à l'importance des institutions comme sous-bassement de la prospérité. Avant d'être des Gaulois réfractaires au changement, le problème des Français est peut-être surtout d'être souvent des rentiers rétifs à la perte de leur position... « Dans chaque niche fiscale, il y a un chien qui mord ».

Reçu 10/10

septembre 2018

« Une vérité appartient non pas au premier qui la dit, mais au premier qui la prouve. »
(Traité 1^{re} ed.)

La France et sa pauvreté.

Il est courant et sans doute normal d'exprimer son indignation devant la pauvreté « grandissante » et devant l'impuissance publique et la vanité des actions privées pour la réduire. Pourtant un peu d'analyse doit permettre de se rassurer et de comprendre que nos dépenses publiques vertigineuses ne sont pas totalement inutiles même si elles ne sont pas nécessairement les plus efficaces pour résoudre ce problème. La pauvreté, comme la richesse sont des notions relatives. Elles positionnent un niveau de revenu ou de patrimoine par rapport à un groupe. Cela permet de comparer les sous-groupes entre eux, mais également de faire des comparaisons géographiques et pourquoi pas historiques. Rappelons qu'un français moyen vit aujourd'hui bien mieux qu'un seigneur du moyen-âge ou qu'un courtisan d'ancien régime : mieux nourri, mieux logé –chauffé, éclairé-, mieux vêtu, mieux éduqué et mieux soigné, il vit beaucoup plus longtemps.

Plus près de nous, il est courant d'exprimer la pauvreté comme un niveau de revenu inférieur à 60% du revenu médian. Le revenu médian est celui qui coupe un groupe en deux groupes égaux en nombre : autant gagnent plus et autant gagnent moins ; ce n'est pas le revenu moyen. Seuls 13,6% des Français vivent en dessous de ce niveau. La plus faible observation historique est de 13% en 2008, et le chiffre est assez stable depuis 1985 autour de 14%. Il était de 18% en 1970. Cette vérité statistique vient démentir l'affirmation sans cesse répétée de l'augmentation de la pauvreté dans notre pays.

Précision importante : avant transferts sociaux ce chiffre s'établit à 23,6%, certes élevé, mais le plus faible de l'Union Européenne qui est en moyenné de 25,7%. Après transferts sociaux, il est donc de 13,6% : 10% de la population sort donc de la zone de pauvreté telle que définie grâce aux transferts sociaux. C'est peu au regard de l'immensité des prélèvements fiscaux et sociaux, mais c'est beaucoup en comparaison de ce qu'on observe en Europe où le ratio passe de 25,7% à 17,4% seulement. La France se place ainsi en troisième position après transferts, derrière le Danemark et la Finlande. Ainsi le revenu moyen des 20% des plus modestes passe de 533 à 933 euros.

Trois questions livrées à la réflexion du lecteur :

- 1) Les prélèvements obligatoires sont passés de 33% du PIB en 1970 à 46% du PIB en 2017 : sont-ils le bon moyen pour réduire la pauvreté qui touchait 17,9% de la population à l'époque contre 13,6% aujourd'hui ?
- 2) Avec 933 euros de revenus mensuels, nos 20% les plus pauvres appartiennent au milliard d'individus les plus riches de la planète. Sans croissance globale, est-il possible de sortir de la pauvreté les six milliards d'individus qui ne disposent pas de ce revenu ?
- 3) Lorsque 43% du revenu (400 euros sur 933) provient d'un transfert (reçu et non gagné), la liberté du bénéficiaire n'est elle pas compromise ? Peut-il se mouvoir socialement ou professionnellement sans risquer sa perte ?

Collé 0/10



septembre 2018

*« L'économie : il y a peu de sujet sur lequel on se soit plus donné carrière pour déraisonner »
(traité 1^{re} ed.)*

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, beaucoup de bruit et de coûts pour qui, pour quoi, pour rien ?

Sur 38 millions de foyers fiscaux, seuls 43% sont soumis à l'impôt sur le revenu. 58,8% de ceux-ci ont opté pour la mensualisation, qui s'apparente au prélèvement à la source dans son cadencement pour les contribuables. La réforme lancée officiellement va donc apporter un changement substantiel pour moins de 7 millions de foyers fiscaux soit 18% de ceux-ci.

Une réforme de cette ampleur imaginée dans les années 70, sans cesse enterrée puis ressuscitée, qui ressemble à un mouvement purement technocratique justifie-t-elle tous les coûts directs et indirects qu'elle génère ? Quel bénéfice pour le contribuable ? A-t-on prévu des économies budgétaires à la hauteur des coûts supportés par les entreprises, des coûts supportés par les contribuables en communication, développements informatiques, etc. ? Quelle simplification en attendre ?

Il semble que la complexité va se concentrer sur les petits employeurs et les contribuables modestes à situation atypique ou changeante. Quel impact sur la consommation pour ceux qui vont voir leur feuille de paye amputée ; quelle responsabilité sera donnée aux employeurs par les salariés et par le fisc dans tout ce « progrès » ?

Pour la Décade, beaucoup de questions et peu de réponses, et pour vous ? Bon, 66% des Français sont favorables au prélèvement à la source ; gageons qu'ils aient raison !



Parole d'entrepreneur

septembre 2018

Julien LECLERCQ, un entrepreneur engagé aux côtés de l'entrepreneuriat et des jeunes



Julien LECLERCQ est un entrepreneur convaincu que l'on vit dans un pays dans lequel on peut croire en soi. L'entrepreneuriat et la réalisation des jeunes sont ses deux combats.

Chef d'entreprise, il dirige l'agence de presse Com'Presse, spécialisée dans la fourniture de contenus clés en main pour de grandes entreprises ou des groupes médias, ainsi que la maison d'édition citoyenne Yakabooks.

Après des études de droit, Julien devint journaliste à l'âge de 19 ans. En parallèle de ses premiers pas professionnels, il passe des diplômes pour devenir éducateur sportif auprès d'adolescents, mission qu'il exercera pendant dix ans. En 2010, il prend la direction de l'entreprise familiale, sauvée de la crise de manière peu conventionnelle. Il raconte cette aventure humaine et s'interroge sur le quotidien des dirigeants d'entreprise dans un premier ouvrage (*Chronique d'un salaud de patron*, juin 2013), avant de récidiver deux ans et trois mille entrepreneurs rencontrés plus tard (*Journal d'un salaud de patron*, octobre 2015).

Une aventure d'auteur qui continue avec son nouvel essai « *Rendez-vous avec la France qui bouge* ». Il a également publié un roman en mars 2017 « *L'Homme qui ne voulait pas devenir Président* » (Ed. Intervalles).

Julien LECLERCQ est président de l'association *Entreprendre pour Apprendre*, qui œuvre pour sensibiliser les jeunes de 8 à 25 ans au fait d'être les entrepreneurs de leur vie.

Il a été également jusqu'en juin dernier président du Centre des Jeunes Dirigeants du Lot-et-Garonne.

Après un an passé aux Grandes Gueules (RMC), Julien a intégré l'équipe des informés sur France Info en octobre 2015. Âgé de 35 ans, Julien a deux enfants et vit entre le Sud-Ouest et Paris.

1) Pourquoi être devenu entrepreneur ?

Je suis devenu entrepreneur un peu par hasard. Ça m'est tombé dessus en réalité. Alors que je travaillais au sein de l'entreprise familiale, ma mère est tombée malade et m'a demandé de prendre les commandes. L'empreinte de ma mère sur son entreprise était très forte.

J'ai dû devenir dirigeant de PME du jour au lendemain. Ce qui m'a permis de réaliser à quel point l'entrepreneuriat était ancré dans ma personnalité.

J'étais naturellement à ma place. J'ai depuis entrepris dans l'entreprise pour la développer et en dehors de l'entreprise avec de nouvelles initiatives personnelles.

2) Le chef d'entreprise est-il le seul à entreprendre ?

Non. Entreprendre c'est avant tout un état d'esprit. Et l'esprit d'entreprendre appartient à tout le monde.

Il existe beaucoup de chefs d'entreprises – parfois importantes et réputées – qui ne sont pas des entrepreneurs.

À l'inverse beaucoup de collaborateurs qui travaillent au sein des entreprises dont ils ne sont pas les chefs se comportent tous les jours comme de vrais entrepreneurs. L'esprit d'entreprendre c'est être acteur de sa vie, savoir prendre du recul quand c'est nécessaire, réfléchir, être en recherche permanente d'amélioration.

Le Chef d'entreprise a une responsabilité clé, celle de réunir les conditions pour que se développe l'esprit d'entreprendre. Il doit avoir et transmettre cette énergie particulière qui donne envie d'entreprendre ensemble.

3) Pour vous, qu'est-ce que la création de valeur ?

La création de valeur, c'est créer un environnement où on permet aux gens de s'épanouir et de trouver du sens.

Ce dont je suis le plus fier dans notre entreprise c'est qu'on ait su créer, maintenir, faire vivre, rendre pérenne un endroit où il fait bon vivre ensemble, où l'on est heureux de se retrouver tous les matins, heureux d'y faire ce qu'on y fait.

Pour moi c'est ça la vraie valeur que l'on a su créer. Ça passe par un modèle économique pérenne et par de la création de richesse au sens économique malgré tout. Mais au service d'un but humain.

4) Quelles sont les trois ou quatre mesures à prendre pour améliorer le développement des entreprises françaises ?

1. Proposer aux dirigeants un véritable accompagnement pédagogique

Il faut avant tout rappeler que 99% des sociétés sont des PME et que 80% des emplois qui sont créés le sont par des PME. Donc des petites boîtes, le plus souvent créées par des gens qui avaient une idée dans laquelle ils croyaient fortement. Ils savaient que cette idée, ils allaient pouvoir la vendre, pouvoir en vivre eux-mêmes et peut-être en faire vivre d'autres gens, mais certainement pas parce qu'ils étaient spécialistes du droit du travail, du droit fiscal, ou du droit des sociétés.

Donc pour moi la première mesure consiste à renforcer considérablement l'accompagnement pour les dirigeants d'entreprises, de façon bénévole (État, collectivités, CCI, ...) et en allant les voir dans leur entreprise.

J'ai vu quelqu'un de Pôle Emploi « débarquer » il y a quelques jours dans mon bureau pour m'expliquer les mesures qui existaient pour réactiver l'emploi. Ça fait 19 ans que l'entreprise existe, c'est la première fois que l'on voit ça arriver. Ils ont créé des conseillers d'entreprises depuis 2 ans. Et ça, ça va dans le bon sens.

Il faut aller voir les entrepreneurs chez eux, en essayant de comprendre leurs problématiques sociale, fiscale, juridique.

Si on fait ça et que l'on sait les accompagner demain sur ces problématiques, ils pourront enfin se concentrer sur leur cœur de métier et ce sur quoi ils sont bons.

Plus l'entrepreneur passera du temps sur ses compétences et mieux se portera sa boîte. On passe 90% de nos journées sur des choses sur lesquelles on n'est pas bon...

2. Mieux faire connaître les aides existantes

Il y a une vraie méconnaissance des entrepreneurs de leur écosystème, c'est impressionnant ; je m'en rends compte dans mon engagement au sein du CJD.

Le rôle des CCI, de la Banque de France, des banques, Pôle Emploi, la médecine du travail, on ne connaît pas ces gens. On sort peu. On n'a pas le temps. Donc il y a plein de choses à notre disposition qu'on ne connaît pas.

Il existe déjà beaucoup de mesures pour aider les entreprises. Plutôt que d'en créer de nouvelles, il faut faire connaître celles qui existent.

3. Des mesures fortes et déterminantes, sinon rien

Toutes les aides mises en place ces dernières années ont été inutiles et donc coûteuses. On ne crée pas un poste de façon pérenne avec une aide annuelle à la création d'emploi de 2000€ par an. Ça n'est pas possible.

Aujourd'hui on propose des contrats aidés à 75% dans le secteur non marchand, le monde associatif. Si quelqu'un a le courage politique d'appliquer ce type de mesure dans le secteur marchand alors on crée 1 million d'emplois demain. Une vraie mesure qui permet à un entrepreneur qui se lève le matin de se dire « ... là oui ! J'embauche ».

Une véritable aide pour la création de poste dans l'entreprise aurait d'autant plus de sens que la personne intégrée va aider l'entreprise à se développer et à créer plus de valeur. On fera naturellement tout pour maintenir le poste derrière. Ça n'est pas le cas dans le secteur non marchand.

En tout cas si on propose des mesures, il faut qu'elles soient très fortes, qu'elles représentent une véritable opportunité pour déclencher la décision et l'action.
